



## **AUTUN MORVAN ECOLOGIE**

**Association agréée au titre de la défense de l'environnement  
pour la Région Bourgogne Franche Comté  
1 rue des Pierres BP 22  
71401 Autun Cedex  
contact@autunmorvanecologie.org  
site : www.autunmorvanecologie.org**

**Le 13/12/2021**

### **Préambule.**

**Les orientations de l'Etat depuis les années 50 à 70 pour soutenir les plantations monospécifiques de résineux nous amènent à terme à des conséquences sanitaires, écologiques, climatiques, sociétales inquiétantes.**

**La nécessité de créer un nouveau contrat social autour des forêts en associant mieux les citoyens, les élus locaux et les associations à la définition des politiques forestières, est reconnu. Voir le rapport de Anne Laure Cattelot (LREM) et le projet de loi citoyenne de Mathilde Panot (FI) en 2020.**

### **Nos préconisations les plus urgentes :**

- **Modifier le code forestier (loi) qui ne comporte aucun volet pour l'environnement et la biodiversité.**
- **Y inscrire l'interdiction des coupes rases sauf sanitaires.**
- **Sortir (transition aidée) de l'actuelle sylviculture industrielle vers une sylviculture de type Pro Silva**
- **Ecoconditionnalité des aides**
- **Transparence des documents soumis à autorisation et en particulier le PSG**

### **Quatre groupes thématiques .**

#### **1- « Garantir le rôle de la forêt et du bois dans l'atteinte des objectifs de neutralité carbone »**

*piloté par Anne-Laure Cattelot, députée et Michel Eddi, président de l'IDDRI*

*Autun Morvan Ecologie a rédigé sur ce thème une plaquette que vous trouverez en PJ ( jointe à cette contribution)*

*Bilan carbone positif si les arbres sont utilisés*

- *comme puits de carbone vivants*
  - *usage stockant le carbone : bâtiment, meubles...*
  - *ne pas utiliser comme bois énergie (en particulier pour en faire de l'électricité)*
- Laisser vieillir les arbres... pas de coupes à blanc (non sanitaires) ni exportation des rémanents*

#### **2- « Renforcer la résilience des forêts et des écosystèmes forestiers, préserver la biodiversité et valoriser les services rendus par les forêts »**

*piloté par Remy Rebeyrotte, député, et Meriem Fournier, présidente INRAE Nancy*

*Ecosystèmes, biodiversité... Il est évident q'une sylviculture industrielle et lourdement mécanisée ... en monoculture et coupes à blanc (qu'il n'est plus utile de décrire) est l'exact inverse de ce qu'il faudrait faire pour répondre à cette triple questionnement!*

*En effet la plupart des problèmes actuels sont très liés aux modes de sylviculture en plantation en monoculture d'essence à croissance rapide (Douglas ...).*

*Le plan de relance du gouvernement prévoit 200000 millions d'euros pour la "filière bois" sur 2 ans dont 150000 millions d'aides au reboisement..*

*Mais il est à craindre que ce plan n'incite encore plus à la coupe rase (non sanitaire due aux scolytes par exemple sur les épicéas du Morvan) dans le but de replanter encore davantage d'essences à croissance rapide donc plus rapidement rentables. Et ceci entre autre au prétexte de cette adaptation, nécessaire au changement climatique et de la séquestration du CO2.*

*Aucune aide n'est prévue pour aider au développement d'une gestion forestière proche de la nature et continue (essences et âges). Ce type de sylviculture attentive (méthode ProSilva) est pourtant une solution adaptée pour le changement climatique et la fonction puits de carbone de la forêt ainsi qu'à la préservation (et résilience) de la biodiversité .*

*Quelle forêt dans 100 ans? une usine à bois ou une forêt aux fonctions multiples ?*

### **Moyens : changer le Code forestier, la loi**

*- **Interdire les coupes rases (sauf sanitaires )** par la loi / code forestier qui actuellement ne parle pas biodiversité ni environnement.*

*- **Appliquer l'eco conditionalité des aides***

*- **Privilégier le soutien (aides) à une sylviculture proche de la nature** à couvert continu, qui utilise la régénération naturelle et préserve la biodiversité (arbres morts, arbres à cavités, arbres de tous âges), qui préserve la qualité de eaux de surfaces et souterraines, et les paysages (modèle Pro Silva et du Groupement Forestier pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan) pour des forêts plus résilientes et en particulier plus adaptées au changement climatique, la conversion des peuplements de futaie régulière vers l'irrégularité et le mélange d'essences, ainsi que la restauration de peuplements dégradés.*

*- **Mettre en place des actions de formation, conseil et promotion de la gestion forestière durable***

*- Redonner / augmenter les moyens de l'ONF pour travailler sur les différentes fonctions de la forêt.*

*- **Reconnaître les services rendus par la forêt (eau,air, sols, biodiversité) : donner à ces dimensions de la forêt publique et privée un statut de bien commun** (loi) et formation des élèves des établissements forestiers à ces aspects*

*- Tenir compte des **autres aspects économiques de la forêt** (tourisme, activités récréatives... )*

*- Le territoire du PNRM doit être considéré comme exceptionnel par ses paysages, ses sites emblématiques encore préservés, ses forêts anciennes , il doit être consultés sur tous les documents soumis à autorisations*

### **3- « Renforcer les capacités de valorisation de la ressource nationale par un tissu industriel français diversifié et compétitif »**

*piloté par Anne-Catherine Loisier, sénatrice, et Pierre Piveteau, Piveteau Bois*

*- Valoriser la dimension artisanale , la transformation et l'utilisation locale du bois pour la construction, pour les entreprises locales de travaux forestiers et scieries artisanales, avec le développement de pôles bois regroupant sur un même bassin les entreprises de la première, la deuxième et la troisième transformation. Il s'agit d'arrêter l'exportation des grumes ensuite transformées hors de nos frontières (ressource nationale ).*

*- Développer le travail du bois au moyen de formations /artisanat du bâtiment de l'ameublement...*

*- Créer une dynamique locale pour une filière complète*

**Et ne pas se tenir à la valorisation industrielle ! (tourisme... usages récréatifs ...)**

**4- « Rénover le cadre de concertation territoriale entre propriétaires forestiers et parties prenantes sur la gestion des forêts »**

*piloté par Patricia Schillinger, sénatrice, et Pierre-Olivier Drège*

- Concertations...
- Participation citoyenne aux décisions sur la part de bien commun inhérent à la forêt (eau, air, carbone, biodiversité ,sols ...) ... sans remettre en cause le droit de propriété...
- Raisonner la forêt sur le moyen et long terme sans coupes rases et sans monocultures , mais pour des forêts étagées , mélangées et à couvert continu pour répondre aux diverses fonctions attendues de la forêt, économiques mais aussi écologiques et sociétales.
- Mettre en rapport les propriétaires / gestionnaires des forêts, les acteurs du tourisme, les usagers récréatifs ...
- Transparence des documents soumis à autorisation et en particulier le PSG

**Partenariats : tels le Collectif SOS forêt France, le RAF, les Groupements forestiers citoyens, Autun Morvan Ecologie ...**

« Ce serait un grave paradoxe que l'utilisation d'une énergie, en principe renouvelable, pour lutter contre les effets climatiques néfastes des énergies fossiles, aboutisse à un affaiblissement de l'efficacité de la forêt en portant atteinte au caractère renouvelable de ladite ressource. »

« Le creux de production est déjà écrit, mais il pourrait s'aggraver et avec lui le conflit d'usage sur la ressource forestière et le risque de déséquilibre d'une gestion durable. »

« Puisque la forêt, quel que soit son statut, fait partie de notre patrimoine commun, puisque tous les pans de sa multifonctionnalité nous sont indispensables, il est primordial que les conditions de sa mise en valeur soient ouvertes au débat, comprises et partagées. Cette exigence est d'autant plus importante que la durée du cycle de la forêt dépasse le temps d'une génération, et que rien n'est à attendre de la dictature de l'immédiat. (...) Le débat public bien conduit permet en effet l'échange d'informations, l'écoute d'intérêts divergents éclairant la suite du processus, à savoir en premier lieu l'élaboration d'un document intégrateur régional. C'est une façon de sortir le débat sur la forêt et la filière bois d'un « club » restreint où il a naturellement tendance à s'enfermer au détriment de sa lisibilité et donc à terme de sa pertinence. »

**Autun Morvan Ecologie  
Le 13/12/2021**